



Ville de
**Miramont
de Guyenne**

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 avril 2010

SEANCE DU 8 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain JORDANA, Maire, en séance ordinaire sur convocation régulièrement faite le premier avril deux mille dix.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Roger PERON – Joseph SALVI – Myriam GROSSIAS – Marie-Thérèse FAUCHIER-REYNAL – Jean-Noël VACQUÉ – Jacques FRESCHI

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Catherine AUGÉY – Chantal PIAZZETTA – Valérie BAUDET – Claude ROUSSILLE – Alphonse MENEGHELLO – Jean-Louis ROULAND – Jean LEROUX – Yves LAURENDEAU – Christian BETIS – Nora GALLO – Isabelle PALARD – Amar MAZOUNI – Michelle Maryse BION – Jocelyne COMBLON – Marie-Rose MAILLE.

Étaient absents ou excusés :

Thierry JOUSSEINS qui avait donné procuration à Marie-Thérèse FAUCHIER-REYNAL – Marie-Rose MAILLE

.....

Après approbation du compte-rendu de la séance du 8 mars 2010, il est passé à l'ordre du jour de la séance qui est le suivant :

- **Débat d'orientation budgétaire 2010**
- **Répartition des subventions aux associations**
- **Autorisation de signer des marchés :**
 - **De travaux pour le traitement des boues de la station d'épuration**
 - **De maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de la D 933**
- **Vente de l'immeuble situé 10 boulevard Jules Ferry**
- **Travaux d'enfouissement de réseaux – Convention à passer avec le SDEE**
- **Convention à passer avec la Sté DA 47 pour l'installation de distributeurs de boissons et confiseries à la Piscine**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de traiter au titre des questions diverses, les points suivants :

- **Autorisation de signer le marché de travaux à passer pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement et la réhabilitation de la canalisation de transfert.**
- **Modification de la représentation du Conseil Municipal auprès de l'Office de Tourisme**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les grandes orientations budgétaires 2009 pour la Commune ainsi que pour les services Assainissement, lotissement du Ray et Complexe touristique.

Il indique tout d'abord que c'est au moyen du budget que le conseil municipal concrétise ses engagements et qu'il entend les réaliser progressivement au cours de son mandat. La commission des finances principalement, mais aussi les différentes commissions comme celle des travaux, de la culture, des sports ou encore les commissions chargées du projet Maison de santé pluridisciplinaire et de l'aménagement de la Route départementale 933 ont apporté leur concours pour définir les actions à entreprendre, mais aussi pour définir les priorités qui pourraient être contenues dans le budget 2010. Cette mise en œuvre nécessite de déterminer en effet les ressources disponibles afin de mesurer notre marge de manœuvre.

La commission des finances s'est attachée à examiner dans un premier temps le projet de section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, afin de déterminer quelle somme pouvait être dégagée pour financer la section d'investissement.

Le projet de section d'investissement inscrit, dans ces limites, les actions qui seront entreprises en 2010.

- Poursuivre l'effort de constitution de réserve foncière.
- Faire en sorte que les services rendus aux miramontais soient toujours de meilleure qualité se traduit par une continuité dans l'amélioration des équipements collectifs notamment scolaires et sportifs.
- Nous voulons une cité plus conviviale, la finalisation de l'aménagement de la salle Gambetta ainsi que les travaux de réfection, de rénovation et de mise en sécurité de la salle de danse square V. Hugo, de la ferme du Cadet et du local de l'association les Clés square J. Ferry, y contribueront.
- Une ville propre passe par l'aménagement du fameux pigeonnier situé square du 19 mars, il permettra de réguler la population de pigeons.
- Le soutien aux associations sera maintenu à la hauteur de 2009.
- Le service de soins de qualité que nous devons assurer pour l'avenir passe par l'accueil sur un terrain communal de la maison de santé pluridisciplinaire.
- Le développement de l'activité économique passe par l'aménagement et la sécurisation de la départementale 933, voie qui dessert nos zones d'activités et de chalandise.

Ce sont les objectifs que nous poursuivons au travers du projet de budget qui vous est proposé pour la Commune au titre de l'exercice 2010 :

La section de fonctionnement

Les grandes lignes en sont les suivantes :

En dépenses :

Chapitre 011 - Les charges à caractère général s'élèveront à environ 914 000 € (hors travaux en régie) contre 884 000 € prévus en 2009 et 755 716 € réalisés ce qui traduit des dépenses courantes maîtrisées.

Chapitre 012 - Les charges de personnel sont prévues pour un montant de l'ordre de 2 035 623 €. Le crédit prévu en 2009 était de 2 020 227 €, il a été consommé à hauteur de 2 001 484 €.

La commune percevra divers remboursements sur salaire (Gras Savoye, sécurité sociale, CNASEA) pour un montant prévu de 137 00 €.

Chapitre 65 - Les autres dépenses de gestion courantes sont prévues pour un montant de 477 800 € contre 507 134 € en 2009 et 456 762 € réalisés, soit en terme de prévision une baisse de 5.78 %. Il est à noter que la différence entre le crédit ouvert et le réalisé tient notamment au fait que la subvention de 32 250 € qui devait être versée au budget annexe du Complexe ne l'a pas été.

Pour ce qui est des subventions aux associations, à la suite de l'examen individualisé des dossiers de demandes de subvention déposés par les associations, il est proposé d'ouvrir un crédit global de 200 000 €, identique à celui ouvert en 2009.

Chapitre 66 - Les charges financières s'élèveront à 159 530 € contre 154 140 € prévus en 2009 et 152 854 € réalisés. La hausse tient au fait que l'état de la dette du budget annexe du complexe a été intégré dans le budget principal (en contre partie, il n'y a plus de subvention versée au budget annexe).

Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévues pour 2010 s'établit aux environs de 3 587 110 € contre 3 567 261 € prévus en budget primitif 2009 et 3 602 972 € réalisés soit une augmentation en terme de prévisions de 0.55 %

En recettes :

Chapitre 013 - Il a déjà été indiqué en évoquant les charges de personnel que les atténuations de charges (remboursements de salaires) sont prévues pour 137 000 €. En 2009, il était prévu 127 500 € au budget primitif, il a été encaissé 126 841 €.

Chapitre 70 - Les produits des services et du domaine sont prévus pour 327 600 € (308 800 € prévus en 2009 et 324 630 € réalisés)

Chapitre 73 - Les impôts et taxes :

Dans ce chapitre, l'article le plus important est le 7311 « contribution directes ». Le produit "assuré" à la Commune, si elle se borne à appliquer aux bases de 2010 des taux identiques aux taux de 2009, sera de 1 669 513 € (contre 1 625 272 € notifié en 2009 et 1 631 088 € encaissés) soit une progression de 2.72 % due pour partie à une actualisation des bases et pour l'autre partie à une augmentation de la matière imposable.

La dotation de solidarité communautaire s'est élevée à 201 149 € en 2009, la notification officielle pour 2010 n'est pas encore connue, elle a été estimée à 200 000 €.

Le crédit total qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 73 s'élève à 1 902 985 € (1 855 245 € encaissés en 2009).

Chapitre 74 - Les dotations, subventions et participations. Elles sont prévues pour un montant de 1 301 486 € contre 1 294 715 € prévus et 1 308 814 € réalisés en 2009.

- dotation forfaitaire : 669 665 € au lieu de 675 359 en 2009 et 692 430 € en 2008 soit 3.28 % de baisse en deux ans
- dotation de solidarité rurale : 149 704 € contre 143 724 € en 2009 soit 4.16 % de hausse.
- dotation nationale de péréquation : 53 372 € notifié pour 2010 contre 57 428 € en 2009, soit une baisse de 7 %

Au produit fiscal comptabilisé au chapitre 73 précédant, s'ajouteront les diverses compensations versées par l'État : 246 095 € contre 245 860 € en 2009 soit une quasi stabilité.

En détail, ces allocations compensatrices servies par l'État en contrepartie des mesures d'exonérations sont les suivantes :

Taxe d'habitation :	130 515 €	(2009 : 121 081 €)
Taxe foncières : bâti	44 596 €	(2009 : 45 849 €)
non bâti	6 999 €	(2009 : 6 984 €)
Taxe professionnelle :	63 985 €	(2009 : 71 946 €)
 <u>Total général</u>	 <u>246 095 €</u>	 <u>(2009 : 245 860 €)</u>

Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante sont les ressources provenant des loyers et des charges payés par les occupants habituels ou occasionnels des locaux communaux.

En 2009, les loyers encaissés se sont élevés à 140 810 € contre 145 000 € prévus.

Cette recette devrait encore être de l'ordre de 139 900 € en 2010 malgré de nouvelles ventes de bâtiments loués jusqu'alors.

Les remboursements de charges sont prévus pour 26 340 €.

Le total du crédit proposé au chapitre 75 est de 167 940 €.

Chapitre 76 – Les produits financiers.

C'est à ce chapitre que seront notamment comptabilisés les intérêts des placements de fonds. Ils sont estimés à 6 000 € pour l'année 2010.

Chapitre 77 - Les produits exceptionnels

Le crédit prévu cette année au chapitre 77 est de 9 500 €. (il est à noter que si les prévisions de cessions s'effectuent à la section d'investissement, l'encaissement effectif, s'effectuera lui à l'article 775).

Le total des recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2010 s'établit aux environs de 3 845 500 € contre 3 783 216 € prévus en budget primitif 2009 et 3 829 981 € réalisés (hors cessions immobilières et travaux en régie)

La différence entre les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement est d'environ 258 000 € qu'il est proposé d'affecter à la section d'investissement, abondé de 142 000 € provenant de l'excédent reporté qui s'élevait à 1 536 094€. Sera également transférée à la section d'investissement, par le biais de dotations aux amortissements, la somme

de 106 200 €. Ce sont donc au total 506 200 € qui seront transférés en section d'investissement.

La section d'investissement

Les recettes :

Chapitre 10 – Les dotations, fonds divers et réserves s'élèveront à 1 122 600 € et seront constituées de :

- l'excédent de clôture 2009 qui s'élève à 210 974.33 €.

- du Fonds de Compensation de la TVA (en 2010, la Commune récupérera la TVA sur les investissements réalisés en 2008) et de la taxe locale d'équipement. Ce montant sera d'environ 156 200 € contre 254 400 € en 2009.

Chapitre 13 – Subventions d'investissements – Sont prévus 283 575 € correspondant aux subventions déjà attribuées ou escomptées de l'État (DGE) et du Département pour le projet de réaménagement de la salle Gambetta soit 80 425 €, pour la mise en conformité de la cuisine du Groupe Scolaire soit 95 325 € et pour la création de la cuisine satellite soit 107 825 €

Chapitre 16 – Emprunts – Il avait été inscrit un emprunt de 477 340 € au budget primitif 2009, qui n'a pas été réalisé et a donc été reporté à la clôture. Compte tenu des autres recettes prévues, il est proposé d'en abonder le montant de 185 450 € soit un montant d'emprunt prévu de 662 790 €. Compte tenu du fait que les dépenses prévues ne seront pas réalisées à 100 %, le montant réel sera limité à 600 000 € ce qui représente une annuité de 45 652 € correspondant à l'augmentation des recettes annuelles du compte 73.

Chapitre 024 – Cessions immobilières – À ce chapitre sont inscrites les recettes attendues des ventes de terrains et de bâtiments. Il est prévu une recette de 41 400 € (vente d'un bâtiment à la Brisse pour 6 300 €, de l'immeuble 10 bd Jules ferry pour 9 300 €, d'un terrain de la zone industrielle de Favard pour 20 000 € et 5 400 € de ventes diverses)

Chapitre 021 et 040 – Les opérations d'ordre de section à section. Il a été indiqué que serait transférée de la section de fonctionnement à la section d'investissement la somme de 506 200 €

Les recettes de la section d'investissement s'élèveraient donc à 1 861 050 €. Elles permettraient de faire face aux dépenses proposées ci-dessous :

Les dépenses :

Chapitre 16 – Le remboursement des emprunts et dettes assimilées s'élèvera à 248 100 € (contre 229 740 € en 2009) après intégration des emprunts du budget annexe du complexe.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – Le report est de 5 000 €, il est proposé de l'abonder de 5 000 € - Ce chapitre concerne les frais d'études, les frais d'insertion et les achats de logiciels.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – Le report est de 118 900 € dont 60 000 € pour les seules acquisitions foncières. Il est proposé de l'abonder de 237 000 € et d'inscrire au budget :

- une provision complémentaire de 195 000 € pour constitution de réserves foncières
- 16 700 € pour l'acquisition d'un micro tracteur pour les services techniques
- 16 000 € pour l'acquisition de matériel informatique dont 6 000 € pour le remplacement du gros photocopieur de la mairie.
- 5 000 € pour l'acquisition de mobilier pour divers services et établissements
- 10 300 € pour l'achat de divers matériel pour les services techniques.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours – C'est à ce chapitre que sont inscrits les crédits concernant les gros travaux.

Les reports de l'exercice 2009 s'élèvent à 792 800 €. Il est proposé d'inscrire pour 2010, 454 250 € de nouveaux crédits, le tout étant ainsi réparti :

- établissements scolaires et annexes :
 - compte tenu des importants travaux réalisés au groupe scolaire Jean Moulin sur les précédents exercices, et du fait qu'il reste à y achever la mise en conformité de la cuisine du restaurant scolaire (523 000 €), il est proposé de faire porter l'effort de cette année sur la seule école maternelle (installation d'une alarme anti-intrusion, remplacement d'une menuiserie sous le préau, réfection du sol de la salle de motricité et réfection d'une classe) – 27 500 €
- crèche

- création d'un local de rangement et installation d'une alarme anti-intrusion (8 000 €)
- projet de maison médicale
 - report de 50 000 € pour l'acquisition de terrain et de 9 800 € pour les études
- installations sportives et annexes
 - poursuite de la clôture du terrain d'entraînement de rugby, réfection du préfabriqué du Saut du Loup pour le tennis, structure gonflable pour la piscine (10 900 €)
- divers bâtiments communaux
 - Square Victor Hugo (réfection salle de danse – phase 1 – 10 000 € et travaux sécurité à la salle Victor Hugo 6 900 €)
 - Salle Gambetta (création réserve – 46 000 €)
 - Ferme du Cadet (peinture salle informatique – rejointoiement mur pignon – remplacement menuiseries – filet pare ballons – 21 500 €)
 - Services techniques (alarme anti intrusion – clôture – 10 000€)
 - Réfection des rambardes à l'angle du bd Gambetta et de la route de Lauzun – 4 000 €
 - Aménagement d'un pigeonnier - 2 500 €
 - Mise en conformité électrique des locaux affectés à l'association les Clés - 3 500 €
- Hôtel de ville
 - poursuite de la réfection des couloirs – mise en conformité de l'ascenseur, réfection salle du Conseil Municipal et d'un bureau - remplacement de stores pare soleil – 39 200 €.
- Parc privé de la ville
 - réfection appartements rue du 8 mai 1945 – 10 000 €
 - 1° étage rue Pasteur – 6 000 €
 - travaux sur le bâtiment D la Brisse (menuiseries extérieures du rez-de-chaussée façade sud-ouest - 13 200 €)
- Voirie - réseaux
 - Études mise en sécurité de la D 933 (avant projet – 17 400 €)
 - réfection des trottoirs boulevard de Lattre (8 300 €)
 - émulsions sur divers parkings et trottoirs – 51 400 €
 - divers travaux d'enfouissement de réseaux – 35 000 €
 - signalisation – 5 000 €

- 1° tronçon de la voie de jonction route de Tombeboeuf/ route de Saint Barthélémy : 260 000 € -
Il est à noter que cette voie desservira des terrains communaux (environ 5 lots : 3 grands 2 petits) qui seront ainsi viabilisés et pourront être mis en vente dès les travaux réalisés
- Éclairage public – renforcement de divers secteurs – 8 500 € et achat de motifs de Noël pour 10 000 €

<u>BUDGET ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT</u>

En investissement, il est proposé pour 2010, un programme d'environ 600 000 € comprenant l'extension du réseau dans le secteur de la route de Marmande (de l'entrée de la zone artisanale jusqu'au carrefour de la route du Genévrier et route du Genévrier, impasse Ravel et Impasse Gaston Imbert)- réhabilitation de la canalisation de transfert ainsi que la réfection de 500 mètres de canalisation avenue Soussial.

Compte tenu de son montant cet investissement devra être financé par un emprunt.

Par ailleurs, il sera entrepris en régie, une 1° tranche de suppression des points de dysfonctionnement du réseau – entrées d'eau claire parasite dans le réseau d'assainissement.

<u>BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT DU RAY</u>

Les travaux d'aménagement sont terminés. Ne sont donc comptabilisées en dépenses que les intérêts de l'emprunt relais en cours, soit environ 7000 € et des écritures d'ordre relatant les variations de stocks de terrains.

En recettes, figureront les ventes des terrains qui, si elles se réalisaient toutes sur l'année, s'élèveront à 24 000 €.

Le débat n'a pas donné lieu à vote.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de chacune des commissions concernées qui ont examiné les dossiers de demandes de subventions parvenus en Mairie, et compte tenu du crédit de 200 000 € qui sera ouvert à l'article 6574 du BP 2010, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2010 :

N°	Associations bénéficiaires	Pour mémoire 2009	Attributions 2010
1	ACCIDENTES DU TRAVAIL	80,00 €	80,00 €
2	AIP 47	250,00 €	250,00 €
3	ADEMIR	1 000,00 €	500,00 €
	ADEMIR – <i>si réponse négative de la Cté des Communes à la demande de subv. pour invest.</i>		500,00 €
4	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	350,00 €	350,00 €
5	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	4 100,00 €	4 100,00 €
6	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	5 620,00 €	5 600,00 €
7	AMICALE LAÏQUE ASSO	2 500,00 €	2 000,00 €
8	AMICALE LAÏQUE BATUCFADA	100,00 €	100,00 €
9	AMICALE LAÏQUE CME	3 500,00 €	3 500,00 €
	<i>Si réalisation intervillage</i>	1 000,00 €	1 000,00 €
10	AMICALE LAÏQUE France Italie	500,00 €	500,00 €
11	ANACR	105,00 €	110,00 €
12	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	309,00 €	300,00 €
13	ASSOC. DES CHIFFRES ET DES LETTRES /SCRABBLE	110,00 €	110,00 €
14	ASSOCIATION DES DEPORTES FNDIRP	100,00 €	100,00 €
15	ASSOCIATION DES PARLYSES DE France	80,00 €	80,00 €
16	ASSOCIATION MIRAMONT TRIATHLON	300,00 €	300,00 €
17	ASSOCIATION MIRAMONT-LAUZUN-ZINIARE	600,00 €	600,00 €
18	BADMINTON	400,00 €	400,00 €
19	BASKET – ASSOC. SPORT. LAUZUN MIRAMONT	1 000,00 €	1 000,00 €
20	BASTIDE CYCLISTE MIRAMONTAISE	650,00 €	650,00 €
21	BIBLIOTHEQUE PABLO NERUDA	7 000,00 €	7 000,00 €
22	BOULES LYONNAISES	1 000,00 €	500,00 €
23	BASTID'ART	24 000,00 €	24 000,00 €
24	CENTRE DE LOISIRS CLAE PRIMAIRE	49 000,00 €	45 000,00 €
25	CLUB DE LOUSTAOU	310,00 €	150,00 €
26	COMICE AGRICOLE ALLEMANS DU DROPT	110,00 €	150,00 €
27	COMICE AGRICOLE LAUZUN	150,00 €	150,00 €
28	COMITE ENTENTE ANCIENS COMBATTANTS	230,00 €	230,00 €
29	COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	500,00 €	600,00 €
	COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE - Voyage	1 170,00 €	0 €

N°	Associations bénéficiaires	Pour mémoire 2008	Propositions 2009
30	COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	600,00 €	600,00 €
	COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE - <i>Voyage</i>	920,00 €	400,00 €
31	CROIX ROUGE	400,00 €	400,00 €
32	CYCLO SPORT MIRAMONTAIS	650,00 €	700,00 €
33	DYNAMIC GYM	400,00 €	300,00 €
34	ECOLE DU CIRQUE	2 400,00 €	2 400,00 €
	ECOLE DU CIRQUE - sous <i>conditions particulières</i>		1 000,00 €
35	EMAM	1 285,00 €	1 000,00 €
36	FOOTBALL MIRAMONT-LAVERGNE	2 000,00 €	2 000,00 €
37	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	400,00 €	500,00 €
38	HAND BALL	350,00 €	500,00 €
39	MOTO MIRAMONTAISE	650,00 €	700,00 €
40	LES CLES	500,00 €	500,00 €
41	MFR	3 000,00 €	2 900,00 €
42	MIRAMONT ART ET CULTURE	450,00 €	450,00 €
43	MISSION LOCALE	26 500,22 €	26 650,00 €
44	MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	100,00 €	100,00 €
45	OFFICE DE TOURISME	27 000,00 €	27 000,00 €
46	PACT ARIM	196,00 €	152,00 €
47	PREVENTION ROUTIERE	100,00 €	150,00 €
48	RUGBY - ASM XV	2 500,00 €	2 500,00 €
	RUGBY - ASM XV - 90 ° <i>anniversaire</i>		500,00 €
49	SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €	300,00 €
50	SOCIETE DE CHASSE	300,00 €	300,00 €
51	SOCIETE DE PECHE	300,00 €	300,00 €
52	SOUVENIR Français	150,00 €	150,00 €
53	STACATTO	9 000,00 €	9 000,00 €
	STACATTO (Festival <i>Abracada'sons</i>)	5 000,00 €	5 000,00 €
54	TELETHON	400,00 €	400,00 €
55	TENNIS	800,00 €	800,00 €
56	USL ATHLETISME	50,00 €	50,00 €
57	AMICALE DES MAIRES Sinistrés <i>d'Haïti</i>		500,00 €
58	FOYER ASSOC. DU COLLEGE Voyages <i>scolaires</i>		400,00 €
59	CINEMA CHEZ NOUS	4 935,00 €	5 250,00 €
60	CLUB UNESCO DU COLLEGE	180,00 €	150,00 €
TOTAL			194 482,00€
Réserve disponible			5 518,00 €

**TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION -
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ENTREPRISE A.E.S**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le marché passé avec la Sté PENA pour le traitement des boues de la station d'épuration arrivait à expiration le 31 décembre 2009.

Une consultation a été lancée à l'issue de laquelle la commission d'appel d'offres a retenu la proposition de la Sté A.E.S dont le siège est situé au Petit Clos 24 800 SAINT PAUL LES ROCHES.

Le marché porte sur la location mensuelle de 2 bennes, la rotation de ces bennes et le compostage des boues.

Le montant annuel estimé du marché est le suivant :

Location mensuelle des 2 bennes : 120 € x 12 mois =	1 440 €
Tarif de la rotation : 192 € x 40 rotations/an =	7 680 €
Traitement des boues : 50 € x 600 =	30 000 €
Total estimé	<u>39 120 €</u>

Le Maire sollicite l'autorisation de signer le marché avec la Ste AES.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission d'Appel d'Offres,
Après avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer le marché relatif au traitement des boues de la station d'épuration, à passer avec la Sté AES dont le siège est situé au Petit Clos 24 800 SAINT PAUL LES ROCHES pour un montant annuel prévisionnel de 39 120 € H.T.

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DE LA D
933**

Monsieur le Maire expose que la consultation lancée en vue de désigner les maîtres d'œuvres qui seront chargés du projet de sécurisation et d'aménagement de la D 933 s'est achevée le 22 mars.

A l'issue de plusieurs réunions et de l'audition des 3 équipes pluridisciplinaires arrivées en tête du classement, la Commission d'Appel

d'Offres a décidé de retenir l'offre de la Sas BERCAT THOMAS RUDENT – 1 rue Messenger à TALENCE qui propose un taux de rémunération de 3.95 % et un délai d'exécution de 3mois ½.

Le Maire sollicite l'autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la Sas BERCAT THOMAS RUDENT – 1 rue Messenger à TALENCE.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission d'Appel d'Offres,
Après avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement et la sécurisation de la D 933, à passer avec la Sas BERCAT THOMAS RUDENT – 1 rue Messenger à TALENCE pour un taux de rémunération de 3.95 % et un délai d'exécution de 3mois ½.

VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 10 BOULEVARD JULES FERRY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 21 septembre 2009, il a décidé d'incorporer dans le domaine privé communal l'immeuble vacant et sans maître cadastré section AB n° 148.

Durant l'accomplissement des formalités administratives d'usage, M. et Me JANSSEN, propriétaires de l'immeuble contigu, ont fait part de leur souhait de se porter acquéreur dudit bâtiment.

France Domaines, dans un avis en date du 25 février 2010 a estimé l'immeuble à 9 100 €. M. et Me JANSSEN ont été informés du montant de cette estimation et ont été invités à présenter une offre chiffrée ce qu'ils ont fait le 19 mars 2010 en proposant d'acquérir l'immeuble pour la somme de 9 300 €.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le principe de la vente à M. et Me JANSSEN, domiciliés 8 boulevard Jules ferry à MIRAMONT DE GUYENNE, du bâtiment cadastré section AB n° 148, d'une surface au sol de 29 m², au prix de 9 300 €.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Considérant que l'offre présentée par M. et Me JANSENN est supérieure à l'estimation de France Domaines,

1°) autorise la vente de l'immeuble cadastrée section AB n° 148 sis 10 boulevard Jules Ferry à MIRAMONT DE GUYENNE, à Monsieur et Madame Joseph JANSENN, domiciliés 8 Boulevard Jules Ferry à MIRAMONT DE GUYENNE.

2°) autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte de vente qui sera passé en l'Office Notarial de MIRAMONT de GUYENNE ou avec l'assistance de Maître SAUBEAU-FERNANDEZ.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE France TELECOM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France TELECOM : secteur rue JASMIN.

Il précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention cadre signée entre le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot et Garonne (SDEE47) et France TELECOM concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi pour une réalisation dans les meilleures conditions en terme de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot et Garonne (SDEE 47), un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Monsieur le Maire précise que compte tenu des participations du Syndicat et de France TELECOM à ces travaux, la part financière estimative de la Commune s'élève à 1 299.82 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- DECIDE de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France TELECOM, secteur rue Jasmin, au Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot et Garonne (SDEE 47)
- APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la Commune et le SDEE
- S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

CONVENTION A PASSER AVEC LA SOCIETE DA 47 POUR L'INSTALLATION DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET DE CONFISERIES A LA PISCINE MUNICIPALE.

La Commission des sports propose de renouveler le contrat passé avec la Sté DA 47 basée à CASTELCULIER pour installer dans l'enceinte de la piscine municipale, un distributeur de boissons froides et un de confiserie (produits sucrés et/ou salés) du 1^o juin au 30 septembre 2010.

Comme l'an passé, les prix de vente varient de 1 à 1.50 € pour le distributeur de confiseries et la ristourne consentie à la Commune sera de 10 % du chiffre d'affaires HT.

Pour le distributeur de boissons, il est proposé de maintenir les prix de 1 € pour les boissons de 33 cl et 1.50 € pour celles de 50 cl. Le reversement sera également de 10 % du chiffre d'affaires H.T.

Le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention à passer avec l'entreprise DA 47.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la Sté DA 47 a accepté de prendre e compte les remarques formulées à l'issue de la saison 2009, notamment en ce qui concerne la fréquence des réapprovisionnements des appareils,

Après avoir délibéré,

1^o) autorise la Société DA 47 dont le siège est au lieu-dit Tuque 47240 CASTELCULIER à installer un distributeur de boissons et un distributeur de confiseries dans l'enceinte de la piscine municipale.

2^o) retient la gamme de tarifs de 1 € pour les boissons de 33 cl et 1.50 € pour les boissons de 50 cl

3^o) autorise le Maire à signer la convention à passer avec l'entreprise DA 47

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET REHABILITATION DE LA CANALISATION DE TRANSFERT - AUTORISATION DONNE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 23 novembre 2009, elle a approuvé le projet établi par l'I.R.H concernant l'extension du réseau d'assainissement routes de Marmande et du Génévrier (tranche ferme) et la réhabilitation de la canalisation de transfert (tranche conditionnelle) dont le montant prévisionnel était de 414 607 € HT pour la tranche ferme et 85 050 € H.T pour la tranche conditionnelle soit au total 499 657 € H.T.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres.

Cette procédure est maintenant achevée. La Commission d'Appel d'Offres réunie les 8 et 22 février 2010 a retenu l'offre de l'entreprise COUSIN-PRADERES Sas qui s'élève pour la tranche ferme à 309 756.50 € H.T et 54 953 € H.T pour la tranche conditionnelle soit au total 364 709.50 €.

Il sollicite l'autorisation de signer les marchés.

Le conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21;

VU le Code des marchés publics;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 11 janvier 2010 pour publication au journal Sud-Ouest et le républicain concernant le marché d'appel d'offres pour l'extension du réseau d'assainissement et la réhabilitation d'une canalisation de transfert,

VU les réunions de la commission d'appel d'offres en date des 8 et 22 février 2010,

VU le rapport de la commission d'analyse des offres en date du 22 février 2010,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figure notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché, son montant exact et l'identité de son attributaire;

CONSIDÉRANT qu'au regard des critères de l'avis de publicité complété par le règlement de consultation, parmi les candidats ayant présenté une offre, celle de l'entreprise COUSIN-PRADERES Sas est l'offre économiquement la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise retenue,

Après avoir délibéré,

1°) AUTORISE le maire à signer toutes les pièces du marché concernant l'extension avec l'entreprise COUSIN-PRADERES Sas d'un montant de 364 709.50 € H.T

2°) PRÉCISE que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget annexe 2010 du service assainissement.

**MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME
DE MIRAMONT-DE-GUYENNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la représentation du Conseil Municipal auprès de l'Office de Tourisme de MIRAMONT DE GUYENNE n'est pas conforme au statut de ce dernier. Il a été élu le 30 mars 2008, un délégué titulaire et un délégué suppléant alors qu'il conviendrait de désigner deux titulaires et un suppléant.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé,

Après avoir délibéré,

Elit :

Délégué titulaire :

- Monsieur Yves LAURENDEAU – nombre de voix obtenu : 22
- Madame Nora GALLO - nombre de voix obtenu : 22

Déléguée suppléante :

Madame Isabelle PALARD – nombre de voix obtenu : 22